



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Letters of Invitation – Visa Application for Travel to Canada

Please read the information below regarding requesting a Letter of Invitation for the purpose of applying for a travel visa to Canada to attend the Canadian Radiation Protection Association (CRPA) Annual Conference.

1. **CRPA does not issue Letters of Invitation for groups - letters are issued for individuals only.**
2. **All individuals requesting a Letter of Invitation must be registered as a FULL conference delegate and payment must be made IN FULL.** Registration information can be found on the [conference website](#).
3. Depending on the nationality of those wishing to attend the conference, they will need to meet certain entry requirements to visit Canada. Detailed information on travel to Canada, including visa information, can be found on the Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) [website](#).
4. Fingerprints and a photo may be required for a visa application. For additional information on whether or not biometrics are required, please refer to [information about Biometrics](#).
5. It may take Canadian Embassies/Consulates several months to process a visa application. Applicants must check with their respective authorities to determine exact processing requirements. For more information about Canadian government requirements for visitors and contact information for Visa offices, visit www.cic.gc.ca. For an estimate on how long it may take to process a visa application, based on the duration to process 80% of applications in the past, refer to [visa processing times](#).
6. CRPA does not cover expenses related to conference attendance. Costs for conference registration, travel, accommodation, transportation, and meals not included with conference registration are the responsibility of the delegate.
7. CRPA does not accept any responsibility for visa applications, nor will it influence the processing of visas. Note that CRPA does not have a Special Event Code (issued by IRCC) for its conferences.
8. If an individual chooses not to proceed with a visa application or if their visa application is not approved, a refund for conference registration fees will be issued upon request, in accordance with the Refund and Cancellation Policy as outlined on the [conference website](#).
9. The following information for **each individual must be included** in a request for a Letter of Invitation. Letters will be issued to each individual separately.

Personal Information	Employer / Educational Institution
• Date of Birth • Full Name • Residential Address, including country • Phone Number • Email Address	• Position or Title (or indicate Student) • Name of Employer or Educational Institution • Address of Employer or Educational Institution • Work Phone Number (if applicable)

All correspondence can be directed to secretariat@crpa-acrp.ca.



Canadian Radiation Protection Association Association canadienne de radioprotection

Lettres d'invitation – Demande de visa pour voyager au Canada

Veuillez lire les informations ci-dessous concernant la demande d'une lettre d'invitation dans le but de demander un visa pour voyager au Canada pour participer au congrès annuel de l'Association canadienne de radioprotection (ACRP).

1. **L'ACRP n'émet pas de lettre d'invitation pour des groupes – les lettres sont émises pour des individus seulement.**
2. **Toute personne demandant une lettre d'invitation doit être inscrit(e) comme délégué(e) à TOUT le congrès et le paiement doit être effectué EN TOTALITÉ.** Les informations d'inscription se trouvent sur le [site Web du congrès](#).
3. Dépendant de la nationalité des personnes souhaitant participer au congrès, celles-ci devront répondre à certaines exigences d'admission pour visiter le Canada. Des informations détaillées sur les voyages au Canada, y compris les informations sur les visas, se trouvent sur le [site Web](#) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).
4. Les empreintes digitales et une photo peuvent être exigées pour une demande de visa. Pour plus d'informations sur la nécessité ou non de fournir des données biométriques, veuillez vous référer à la page [Données biométriques](#).
5. Le traitement d'une demande de visa par les ambassades/consulats canadiens peut prendre plusieurs mois. Les demandeur·euse·s doivent se renseigner auprès de leurs autorités respectives afin de déterminer les impératifs exacts du traitement. Pour plus d'informations concernant les exigences du gouvernement canadien pour les visiteur·se·s et les coordonnées des bureaux de visas, visitez le site www.cic.gc.ca. Pour une estimation du délai de traitement d'une demande de visa, basée sur la durée de traitement de 80 % des demandes dans le passé, référez vous à la page [délais de traitement des visas](#).
6. L'ACRP ne couvre pas les dépenses liées à la participation au congrès. Les frais d'inscription au congrès, de voyage, d'hébergement, de transport et de repas non inclus dans les frais d'inscription sont à la charge du délégué.
7. L'ACRP n'accepte aucune responsabilité pour les demandes de visa et n'influencera pas le traitement des visas. Notez que l'ACRP n'a pas de code d'événement spécial pour ses congrès (émis par IRCC).
8. Si une personne choisit de ne pas faire de demande de visa ou si la demande de visa n'est pas approuvée, les frais d'inscription au congrès seront remboursés sur demande, conformément à la Politique de remboursement et d'annulation décrite sur le [site Web du congrès](#).
9. Les informations suivantes pour **chaque personne devront être incluses** dans la demande de lettre d'invitation. Une lettre sera émise pour chaque personne séparément.

Renseignements personnels	Employeur / Établissement d'enseignement
• Date de naissance • Nom complet • Adresse de résidence, incluant le pays • Numéro de téléphone • Adresse courriel	• Poste ou fonction (ou indiquez « étudiant(e) ») • Nom de la compagnie ou de l'établissement d'enseignement (étudiants) • Adresse de la compagnie ou de l'établissement d'enseignement • Numéro de téléphone au travail (s'il y a lieu)

Toute demande doit être acheminée à secretariat@crpa-acrp.ca.